

# Info CGSLB

## CP 323 - Gestion d'immeubles : vous allez bientôt recevoir votre prime de fin d'année !

### Prime de fin d'année !

Les ouvriers et employés de la CP 323 ont droit à une prime de fin d'année, qui leur sera versée simultanément au salaire de décembre. Les ouvriers sont payés par le Fonds social, tandis que les employés reçoivent la prime de fin d'année directement de l'employeur.

### Quelles sont les conditions pour bénéficier de la prime de fin d'année ?

- Avoir travaillé pendant l'exercice concerné (période de référence) qui s'étend du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Certaines absences sont assimilées à des jours de travail.
- En date du 30 juin 2023, avoir une ancienneté dans le secteur d'au moins 2 mois. Tout emploi exercé dans le secteur pendant l'exercice concerné entre en ligne de compte pour la notion d'ancienneté.

### A noter :

- Les travailleurs qui, au 30 juin 2023, n'ont pas 2 mois d'ancienneté dans le secteur, mais qui sont toujours et sans interruption occupés dans le secteur au 31 décembre 2023 ont droit à une prime de fin d'année calculée sur le salaire gagné pendant l'année de service.
- Si vous démissionnez, vous devez avoir une ancienneté sectorielle d'au moins une année complète au cours de l'année de service
- Vous ne pouvez pas avoir été licencié pour motif grave au cours de l'année de service.
- Les travailleurs domestiques et les stagiaires n'ont pas droit à la prime de fin d'année.

### Quel est le montant de la prime de fin d'année ?

La prime de fin d'année s'élève à 8,33 % du salaire brut versé au cours de la période de référence.

### Par rémunération brute, on entend :

- la rémunération brute, y compris les primes contractuelles, les commissions et les avantages en nature directement liés aux services fournis par les travailleurs et sur lesquels des cotisations de sécurité sociale sont dûes ;
- les primes et avantages similaires accordés indépendamment du nombre de jours effectivement travaillés au cours du trimestre considéré.

La prime de fin d'année ainsi que le double pécule de vacances pour les employés ne font pas partie du salaire brut sur la base duquel est calculé le montant de la prime de fin d'année.



# CGSLB | SYNDICAT LIBÉRAL BULLETIN D'AFFILIATION

## Coördonnées (en majuscules s.v.p.)

zone

secrétariat

nom

prénom

rue

n°

bte

code postal

commune

n° registre nat. (dos de la carte d'identité)

sexe  homme  femme

date de naissance

nationalité

langue  français  néerlandais

état civile

nom partenaire

compte en banque IBAN

BIC

tél.

gsm

e-mail privé

e-mail travail

## Renseignements professionnels

nom employeur

adresse

en service à partir du

numéro d'entreprise

commission paritaire

secteur d'entreprise

temps plein  oui  non si non, je travaille ..... h/semaine

temps plein ..... h/semaine

 ouvrier  employé  cadre  chômage complet  étudiant  autre

## Affiliation syndicale

je souhaite m'affilier dans la zone où  j'habite  je travaille

à inscrire à partir du

venant de la  CSC  FGTB  nouvel affilié

y affilié depuis le

jusqu'au

mode de paiement des cotisations  domiciliation  virement bancaire  ordre permanent

signature affilié

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

## Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

### DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom .....

adresse .....

.....

numéro de compte:

IBAN BIC 

nom affilié (si autre que le débiteur) .....

fait à ..... signature

date .....

### DONNÉES CRÉANCIER

nom : CGSLB

identifiant créancier : BE66 007 0850330011

adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, België

### RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : cotisation pour numéro d'affiliation

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB. En cas d'arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.